

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/698
20 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

NOV 24 1981

Trente-sixième session

Point 18 c) de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination de six membres du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale

1. Par sa résolution 31/192 en date du 22 décembre 1976, l'Assemblée générale a approuvé le statut du Corps commun d'inspection. Les dispositions du statut relatives à la composition du Corps commun et à la nomination de ses membres sont les suivantes :

"Article 2

1. Le Corps commun se compose de onze inspecteurs au maximum, choisis parmi les membres des corps de contrôle ou d'inspection nationaux, ou parmi des personnes ayant des attributions semblables, en raison de leur expérience particulière des questions administratives et financières à l'échelon national ou international, y compris des questions de gestion. Les inspecteurs exercent leurs fonctions à titre personnel.

2. Les inspecteurs sont tous de nationalité différente.

Article 3

1. A partir de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, en 1977, le Président de l'Assemblée générale consulte les Etats Membres en vue d'établir, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable et d'un roulement raisonnable, une liste de pays qui seront priés de présenter des candidats répondant aux conditions indiquées au paragraphe 1 de l'article 2 ci-dessus.

2. Le Président de l'Assemblée générale, en procédant aux consultations appropriées, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Président du Comité administratif de coordination, examine les qualifications des candidats proposés. Après de nouvelles consultations, s'il y a lieu, avec les Etats intéressés, le Président de l'Assemblée générale présente la liste des candidats à l'Assemblée aux fins de nomination.

...

Article 4

1. Les inspecteurs sont normés pour cinq ans et leur mandat peut être renouvelé pour une autre période de cinq ans ..."

2. A l'heure actuelle, la composition du Corps commun d'inspection est la suivante :

M. Mark Allen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)[⌘]

M. Maurice Bertrand (France)^{⌘⌘}

M. Alexander Sergeevich Bryntsev (Union des Républiques socialistes soviétiques)[⌘]

M. Alfred Nathaniel Forde (Barbade)^{⌘⌘}

M. Tonan Hutagalung (Indonésie)[⌘]

M. Moustapha Ould Khalifa (Mauritanie)^{⌘⌘}

M. Julio C. Rodríguez Arias (Argentine)[⌘]

M. Joseph Adolph Sawe (République-Unie de Tanzanie)[⌘]

M. Zakaria Sibabi (République arabe syrienne)[⌘]

M. Earl D. Sohm (Etats-Unis d'Amérique)^{⌘⌘}

M. Miljenko Vuković (Yougoslavie)^{⌘⌘}

[⌘] Mandat venant à expiration le 31 décembre 1982.

^{⌘⌘} Mandat venant à expiration le 31 décembre 1985.

/...

3. L'Assemblée générale va donc être appelée à nommer six membres du Corps commun d'inspection pour pourvoir les sièges devenus vacants à l'expiration du mandat de M. Allen, Bryntsev, Hutagalung, Rodríguez Arias, Sawe et Sibahi.

4. Compte tenu du résultat des consultations auxquelles il avait procédé et des candidatures reçues jusque-là de quatre des groupes régionaux (voir les annexes I à IV), le Président de l'Assemblée générale a établi, en application du paragraphe 1 de l'article 3 du statut, une liste d'Etats Membres qui ont été priés de proposer des candidats répondant aux conditions indiquées au paragraphe 1 de l'article 2. Cette liste comprend les Etats Membres suivants :

Indonésie
Panama
République arabe syrienne
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Union des Républiques socialistes soviétiques

La liste sera définitivement mise au point lorsque le Groupe africain aura fait connaître son candidat.

5. Après avoir procédé aux consultations requises au paragraphe 2 de l'article 3 du statut, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, le Président de l'Assemblée générale présentera la liste des candidats à l'Assemblée aux fins de nomination.

ANNEXE I

Lettre datée du 27 mars 1981, adressée à l'Organisation des Nations Unies
par le Représentant permanent de l'Equateur

/Original : anglais/

En ma qualité de Président du Groupe latino-américain pour le mois de mars, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Groupe a approuvé le 20 mars 1981 la candidature du Panama au Corps commun d'Inspection.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Equateur,

Président du Groupe latino-américain,

(Signé) Miguel ALBORNOZ

/...

ANNEXE II

Note verbale datée du 30 juin 1981, adressée à l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent du Japon

/Original : anglais/

Le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur, en sa qualité de Président du Groupe asiatique pour le mois de juin, de faire savoir au Secrétaire général qu'à sa réunion du 23 juin 1981, le Groupe a approuvé la candidature de l'Indonésie et celle de la République arabe syrienne au Corps commun d'inspection.

/...

ANNEXE III

Lettre datée du 20 octobre 1981, adressée à l'Organisation des Nations Unies
par le Représentant permanent de la Hongrie

/Original : anglais/

En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe orientale pour le mois d'octobre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Groupe approuve sans réserve la candidature de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Corps commun d'inspection, au siège de M. A. S. Bryntsev qui deviendra vacant à la fin de l'année en cours.

Le Président du Groupe des Etats
d'Europe orientale,
(Signé) Pál RACZ

/...

ANNEXE IV

Lettre datée du 20 octobre 1981, adressée à l'Organisation des Nations Unies
par le Représentant permanent de l'Espagne

/Original : espagnol/

En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres
Etats pour le mois d'octobre, j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence
que le Groupe a approuvé la candidature du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord au Corps commun d'inspection.

Le Président du Groupe des Etats d'Europe
occidentale et autres Etats,

(Signé) Jaime de PINIES
